

DPO33

Panneau PVC adhésif - casque anti-bruit obligatoire

Panneau rond autocollant pour informer d'une action, une interdiction ou une obligation. Adhésif permanent. Fabriqué en PVC. A appliquer sur un support préalablement nettoyé et sec. Pose très facile.



Code douanier	3926909790
EAN	3321360021014

Couleur : Bleu/Blanc

Couleur secondaire : Casque anti-bruit obligatoire

Matière : PVC

Caractéristiques :

- Adhésif permanent.
- Pose très facile.

Diamètre (mm)	Poids net (kg)
280	0,07

